

# Mobilisation syndicale dans les Yvelines devant les EHPAD et en soutien aux retraités

Pour l'UD CGT des Yvelines, dans un communiqué, « la question des conditions de vie des personnes âgées et/ou dépendantes est un enjeu de société, la manière dont une société traite les personnes fragiles en dit long sur son niveau de développement social. »

Le syndicat rappelle que se pencher sur ce thème conduit à s'intéresser à la place des services publics dans le pays.

Dans les EHPAD. « On constate, par exemple, une baisse des moyens et des emplois, au profit du privé », dénonce la CGT.

La majorité des EHPAD des Yvelines, ajoute le syndicat, est privée (c'est un des départements franciliens où la proportion est la plus élevée), gérée souvent par de grands groupes qui en tirent des profits substantiels. Cela est possible grâce aux loyers extrêmement élevés, à un taux d'encadrement insuffisant, à des prestations envers les personnes hébergées qui sont parfois plutôt de la maltraitance... »

L'enjeu du financement est un enjeu de solidarité sur tout le territoire. « La politique de baisse ou de suppressions des cotisations sociales employeur, la politique fiscale en faveur des plus riches ne permet ni à l'Etat ni à l'Assurance-maladie de financer l'hébergement des personnes dépendantes à la hauteur des enjeux. »

Source : [78actu \(30 janvier\)](#)

La suppression de nos services publics nous est imposée par l'article 106 du TFUE. On va donc tuer à petit feu le service public afin de justifier sa privatisation.

En vertu des articles 168 et 169 du TFUE, la santé est un marché qui doit donc être le plus profitable possible. D'après ces articles, ce n'est pas non plus à l'état de prendre en charge la santé de ses citoyens.

10% de nos recettes fiscales est détournée au profit de l'UE qui nous soumet à des politiques d'austérité via les GOPE prévues dans l'article 121 du TFUE.

François Asselineau et l'UPR soutiennent le mouvement de grève des personnels d'EHPAD et expliquent que cette pénurie de moyens découle directement notre appartenance à l'UE et à l'euro. Le seul moyen de remédier à tout cela, c'est le FREXIT.

<https://twitter.com/FabienneVaulot/status/958341861307047936?s=09>

---

# Magnanville : des agents de sécurité privés plutôt qu'une police municipale publique

L'article 106 du TFUE veut introduire la sacro sainte loi du marché dans tous les secteurs et cela inclut aussi les services de police et de sécurité.

Toujours avec les mêmes arguments fallacieux de coûts, certaines mairies en viennent à vouloir confier les tâches de sécurité publique à des entreprises privées.

Le syndicat des policiers municipaux fait remarquer que le maire est le garant de la sécurité publique sur sa commune et que les agents de sécurité privés ont d'autres prérogatives et compétences, et ne peuvent en aucun cas assumer la sécurité publique.

Source : [La Gazette en Yvelines \(20 décembre\)](#)

Le Syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM) annonce ce jeudi [sur son site internet](#) qu'il exercera un recours auprès du préfet pour obtenir plus de détails et éventuellement exiger, dans un second temps, le retrait de l'autorisation préfectorale. Il rappelle qu'il a déjà fait condamner une municipalité pour des faits similaires

Source : [Temps Réel \(21 décembre\)](#)

---

# Mantes-la-Jolie : le parking de l'hôpital devient payant

L'article du parisien va relater cet évènement en donnant la version officielle : il faut lutter contre les incivilités des voitures ventouses et cela justifie donc la lourde subvention pour la société Indigo. L'article termine sur un ton positif montrant l'efficacité de la solution.

Source : [Le Parisien \(15 décembre\)](#)

Marc Jammet ( conseiller municipal PCF ) donne une autre version de cette privatisation. La raison n'est pas les incivilités mais la fermeture de services dans les hôpitaux annexes. Il aurait tout à fait été possible de trouver une autre solution qui n'aurait pas rendu payant ce parking.

Source : [Marc Jammet \(mai 2013\)](#)

**La raison de fond** de cette nouvelle dégradation dans le service public vient de notre appartenance à l'Union européenne qui est farouchement opposée au concept de service public (cf. [article 106 alinéa 2](#) du TFUE) puisque contraire aux sacro-saints principes de concurrence.

Le secteur de la santé est un marché juteux pour les intérêts privés.

Les [articles 168 et 169 du TFUE](#) donnent la priorité à la loi de l'argent sur les impératifs de la santé humaine.

Par [l'article 121 du TFUE](#), les « Grandes orientations de politiques économiques » ([GOPÉ](#)), sont imposées par des Commissaires européens non élus, avec sanctions à la clé contre la France si elles ne sont pas appliquées. Le gouvernement, par application des [GOPE](#), est en charge de favoriser le démantèlement du secteur public hospitalier déjà exsangue.

Voir aussi :

[Le scandaleux démantèlement de nos services publics : Le cas de l'hôpital de Douarnenez](#)

[La France n'est-elle pas trop endettée pour conserver son modèle de services publics ?](#)